

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau concours.

Liste N°502261/ARM/RH-AT/PREC/BC/RDT des candidats admis au concours d'élèves-officiers allemands en formation initiale en France de la filière économique et commerciale d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr pour l'année 2023.

Du 28 juin 2023

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22).

Vu l'arrangement technique entre le ministre de la Défense de la République française et le ministre fédéral de la Défense de la République fédérale d'Allemagne du 30 novembre 2006.

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (JO n° 274 du 26 novembre 2022, texte n° 21).

Vu le procès-verbal en date du 25 juin 2023 de la commission d'admission des épreuves orales et sportives du concours économique et commercial d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 2023.

Arrête :

Après délibération du jury, est déclaré admis à l'issue des épreuves orales et sportives d'admission le candidat dont le nom suit :

Schewes, Simon, M.,

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de Terre,*

Pierre SCHILL.

